



SEANCE DU 12 DÉCEMBRE 2019

Date d'envoi de la convocation : 6 Décembre 2019

Nombre de membres : 221
Nombre de présents : 163
Nombre de votants : 177
(à l'ouverture de la séance)

Secrétaire de séance : Camille ROUSVOAL

L'an deux mille dix-neuf, le **Judi 12 Décembre**, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine de Valognes à **18 h 00** sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN, président.

Etaient présents :

ADE André, AMIOT Sylvie, AMIOT André, AMIOT Guy, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARLIX Jean, ARRIVÉ Benoît (à partir de 18h15), ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BARBEY Hubert, BAUDIN Philippe, BELHOMME Jérôme, BELLIOT DELACOUR Nicole, BERTEAUX Jean-Pierre, BOUILLON Jean-Michel, BRIENS Eric, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, BUTTET Guy, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CATHERINE Christian, CAUVIN Jean-Louis, CAUVIN Joseph, CHARDOT Jean-Pierre, CHEVEREAU Gérard, CHOLOT Guy, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie (jusqu'à son départ à 21h), DELAPLACE Henry, DELAUNAY Sylvie, DENIAUX Johan, DENIS Daniel, DESQUESNES Jean, DESTRES Henri, DIGARD Antoine (à partir de 18h15), DRUEZ Yveline, DUBOST Michel, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFOUR Luc, DUPONT Claude (jusqu'à son départ à 21h), FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick, FAUDEMÉR Christian, FEUARDANT Marc, FEUILLY Hervé (jusqu'à son départ à 18h25), FONTAINE Hervé, FRANCOISE Bruno, GANCEL Daniel, GAUCHET Marc, GESNOUIN Marie-Claude, MEDARD Monique suppléante de GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GIOT-LEPOITTEVIN Jacqueline, GODAN Dominique, GODEFROY Annick, GODIN Guylaine, GOLSE Anne-Marie, GOMERIEL Patrice, GOSSELIN Bernard, GOSSELIN-FLEURY Geneviève, GOSSWILLER Carole, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUÉRIN Alain, HAIZE Marie-Josèphe, HAMEL Bernard, HAMELIN Jacques, HAMELIN Jean, HAMON Myriam, HARDY René, HAYE Laurent (à partir de 18h35), HEBERT Dominique, GIROUX Bernard suppléant de HENRY Yves, HOULLEGATTE Valérie, HUBERT Christiane, HUBERT Jacqueline, JEANNE Dominique, JOLY Jean-Marc, JOUAUX Joël, LAFOSSE Michel, LAHAYE Germaine, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Noël, LAUNOY Claudie (à partir de 18h15 - jusqu'à son départ à 21 h), LE BEL Didier, LE BRUN Bernadette, LE DANOIS Francis, LE MONNYER Florence, LE PETIT Philippe (jusqu'à son départ à 20h50), LEBARON Bernard, LEBONNOIS Marie-Françoise, LEBRETON Robert, LEBRUMAN Pascal, LECHEVALIER Guy, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LEFAIX-VERON Odile, LEFEVRE Noël, LEGER Bruno, LEGOUPIL Jean-Claude (jusqu'à son départ à 20h50), LEMARÉCHAL Michel, LEMENUÉL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Thierry (jusqu'à son départ à 21h31), HERVY Isabelle suppléante de LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine (jusqu'à son départ à 20h50), LEPETIT Jacques, LEPETIT Louisette, LEPOITTEVIN Gilbert (à partir de 18h52), LEQUERTIER Joël (jusqu'à son départ à 21h), LEQUERTIER Colette (jusqu'à son départ à 22h), LEQUILBEC Frédéric, LERECULEY Daniel (à partir de 18h15), LERENDU Patrick, LESEIGNEUR Hélène, LESENECHAL Guy, LETERRIER Richard, LETRECHER Bernard, LEVAST Jean-Claude, LINCHENEAU Jean-Marie, LOUISET Michel, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MAGHE Jean-Michel, MAIGNAN Martial, MARGUERIE Jacques,

MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Serge, MARTIN Yvonne (jusqu'à son départ à 20h00), MAUGER Michel (jusqu'à son départ à 21h), MAUQUEST Jean-Pierre (à partir de 18h35), MELLET Daniel, MESNIL Pierre, MIGNOT Henri, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jean-Marie, ONFROY Jacques, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc (jusqu'à son départ à 19h51), PEYPE Gaëlle, PILLET Patrice, PINABEL Alain, PIQUOT Jean-Louis, POISSON Nicolas, POTTIER Bernard, POUTAS Louis, PRIME Christian, REBOURS Sébastien, RENARD Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice (à partir de 19h30), ROUSSEL Pascal (jusqu'à son départ à 19h50), ROUSVOAL Camille, ROUXEL André (à partir de 18h53), SARCHET Jean-Baptiste, SCHMITT Gilles (à partir de 19h24), SEBIRE Nelly (à partir de 18h53), SOURISSE Claudine (à partir de 18h52), TAVARD Agnès, THEVENY Marianne, TIFFREAU Danièle, TRAVERT Héléne, VALENTIN Jean-Louis, VIGER Jacques (à partir de 18h42 et jusqu'à son départ à 22h), VIGNET Hubert, VILLETTE Gilbert, VILTARD Bruno (jusqu'à son départ à 19h23), VIVIER Nicolas (à partir de 18h50).

Ont donné procurations :

BASTIAN Frédéric à LOUISET Michel, BOURDON Cyril à MARGUERITTE David, CAUVIN Bernard à HEBERT Dominique, GOSELIN Albert à CHEVEREAU Gérard, GOUREMAN Paul à MAGHE Jean-Michel, HAMON-BARBE Françoise à PEYPE Gaëlle, JOURDAIN Patrick à BELHOMME Jérôme, LECOUCVEY Jean-Paul à LEBEL Didier, MONHUREL Pascal à MAIGNAN Martial, REVERT Sandrine à ANTOINE Johanna, ROUSSEAU Roger à HAMELIN Jean, BESUELLE Régine à LINCHENEAU Jean-Marie (à l'arrivée de Jean-Marie LINCHENEAU), TISON Franck à FAGNEN Sébastien (à l'arrivée de Sébastien FAGNEN), MARIVAUX Isabelle à GRUNEWALD Martine (à l'arrivée de Martine GRUNEWALD), BURNOUF Hervé à SOURISSE Claudine (à l'arrivée de Claudine SOURISSE à 18h52), SEBIRE Nelly à GESNOUIN Marie-Claude (jusqu'à son arrivée à 18h53), RODRIGUEZ Fabrice à GOLSE Anne-Marie (jusqu'à son arrivée à 19h30), FEUILLY Hervé à Danielle TIFFREAU (à partir de son départ à 18h25), VILTARD Bruno à LEPETIT Jacques (à partir de son départ à 19h23), ROUSSEL Pascal à ROUSVOAL Camille (à partir de son départ à 19h50), PELLERIN Jean-Luc à FEUARDENT Marc (à partir de son départ à 19h51), MARTIN Yvonne à PILLET Patrice (à partir de son départ à 20h00), LEONARD Christine à BELLIOU-DELACOUR Nicole (à partir de 20h50), LEGOUPIL Jean-Claude à FONTAINE Hervé (à partir de 20h50), LAUNOY Claudie à THEVENY Marianne (à partir de 21h), LEQUERTIER Joël à MIGNOT Henri (à partir de 21h), D'AIGREMONT Jean-Marie à LECOQ Jacques (à partir de son départ à 21h), LEMONNIER Thierry à HAMON Myriam (à partir de 21h31).

Excusés :

BESNARD Jean-Claude, BROQUET Patrick, BALDACCI Nathalie, BAUDRY Jean-Marc, BRECY Rolande, DELESTRE Richard, DIESNY Joël, FALAIZE Marie-Hélène, FEUILLY Emile, GUERARD Jacqueline, HOULLEGATTE Jean-Michel, HUET Catherine, HUET Fabrice, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LAGARDE Jean, LALOË Evelyne, LAMOTTE Jean-François, LATROUITE Serge, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEPETIT Jean, LEMONNIER Hubert, LEJAMTEL Ralph, LEFRANC Bertrand, LEFEVRE Hubert, LECHEVALIER Michel, MATELOT Jean-Louis, MELLET Christophe, NICOLAÏ Michel, POIDEVIN Hugo, VARENNE Valérie.

Délibération n° DEL2019_175

OBJET : Harmonisation des tarifs de prestations de services de l'eau potable et de l'assainissement

Exposé

La Communauté d'agglomération Le Cotentin a intégré les compétences eau potable et assainissement au 1er janvier 2018.

En plus des redevances facturées pour alimenter les recettes des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, la Communauté d'Agglomération Le Cotentin exécute des prestations de services auprès des usagers.

Ces prestations de service s'appliquent sur le territoire avec des tarifications diverses et variées. L'organisation des services d'eau potable et d'assainissement collectif au sein de la Communauté d'agglomération passe par la mise en place d'une grille tarifaire unique, sauf dispositions expresses dans le cadre de prestations de délégations le cas échéant.

Les tarifs des prestations de services de l'eau potable et de l'assainissement joints en annexe de la présente délibération concernent l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin.

Pour les règlements de service du territoire prévoyant une somme forfaitaire en cas de non respect du règlement, la présente délibération en définit le montant. Il figure en annexe.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2017-122 du 29 juin 2017 relatif à l'orientation sur la restitution des compétences,

Vu l'avis de la Commission Cycle Domestique de l'Eau en date du 4 novembre 2019,

Vu l'avis favorable de la Commission Cycle Domestique de l'eau,

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 169 - Contre : 2 - Abstentions : 14) pour :

- **Approuver** les tarifs des prestations de services eau potable sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin,
- **Approuver** les tarifs des prestations de services assainissement sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération le Cotentin,
- **Appliquer** ces tarifs à compter du 1^{er} janvier 2020,
- **Autoriser** le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

- Dire que le Président et le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

LE PRESIDENT,

Jean-Louis VALENTIN



Envoyé en préfecture le 23/12/2019

Reçu en préfecture le 23/12/2019

Affiché le 18/12/2019

ID : 050-200067205-20191223-DEL2019_175-DE

TARIFS DES PRESTATIONS DE SERVICE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

EAU POTABLE					
PRESTATIONS	UNITE	2020			
		HT	T.V.A. (20 %)	TTC	
Branchements					
Branchements ordinaires	Diamètre inférieur à 50 mm et longueur inférieure à 8 m	Forfait*	1 600,00 €	320,00 €	1 920,00 €
m ^l supplémentaire		m ^l	85,00 €	17,00 €	102,00 €
Branchements de courte durée (conformément au règlement de service en vigueur sur le secteur concerné)		Forfait	160,00 €	32,00 €	192,00 €
Branchements dans les ens. résidentiels conventionnés (sans terrassements)		Forfait	350,00 €	70,00 €	420,00 €
Diagnostic amianté des entrobés		Forfait	200,00 €	40,00 €	240,00 €
Branchements spéciaux	Diamètre supérieur à 50 mm, longueur supérieure à 8 m, traversée de route départementale, forage horizontal	Sur devis suivant les bordereaux de prix des accords-cadres à bons de commandes relatif aux branchements et aux extensions de réseaux			
Demande spécifique abonné		Sur devis suivant les bordereaux de prix des accords-cadres à bons de commandes relatif aux branchements et aux extensions de réseaux			
Compteurs					
Fourniture et pose de compteurs	Diamètre jusqu'à 40 mm	Unité	200,00 €	40,00 €	240,00 €
	Diamètre supérieur à 40 mm	Sur devis suivant les bordereaux de prix des accords-cadres à bons de commandes relatif aux branchements et aux extensions de réseaux			
Point de comptage supplémentaire	Branchement de diamètre 15 mm Branchement de diamètre supérieur à 15 mm	Unité	80,00 €	16,00 €	96,00 €
		Sur devis suivant les bordereaux des marchés à bons de commandes relatif aux branchements et aux extensions de réseaux			
Déplacement		Forfait	170,00 €	34,00 €	204,00 €
Dépose		Forfait	70,00 €	14,00 €	84,00 €
Expertise		Forfait	200,00 €	40,00 €	240,00 €
Regard de compteur		Sur devis suivant les bordereaux de prix des accords-cadres à bons de commandes relatif aux branchements et aux extensions de réseaux			
Interventions					
Ingenieur		Heure	100,00 €	20,00 €	120,00 €
Technicien		Heure	55,00 €	11,00 €	66,00 €
Agent		Heure	30,00 €	6,00 €	36,00 €
Pelle < 315 avec chauffeur		Heure	50,00 €	10,00 €	60,00 €
Camion PL avec chauffeur		Heure	75,00 €	15,00 €	90,00 €
Non respect de règlement de service		Forfait	200,00 €	40,00 €	240,00 €
ASSAINISSEMENT COLLECTIF					
PRESTATIONS	UNITE	2020			
		HT	T.V.A. (20 %)	TTC	
Branchements					
Branchements ordinaires	Diamètre inférieur à 160 mm et longueur inférieure à 8 m	Forfait*	1 700,00 €	340,00 €	2 040,00 €
m ^l supplémentaire		m ^l	130,00 €	26,00 €	156,00 €
Réparation branchement		Forfait	200,00 €	40,00 €	240,00 €
Réparation bouche d'égout		Forfait	500,00 €	100,00 €	600,00 €
Fermeture / Obturation		Forfait	100,00 €	20,00 €	120,00 €
Branchements spéciaux	Diamètre supérieur à 160 mm, longueur supérieure à 8 m, traversée de route départementale, forage horizontal, profondeur supérieure à 1,5 m	Sur devis suivant les bordereaux de prix des accords-cadres à bons de commandes relatif aux branchements et aux extensions de réseaux			
Fourniture et pose tête gargouille		Gratuit			
Gargouille supplémentaire		Forfait	400,00 €	80,00 €	480,00 €
Diagnostic amianté des entrobés		Forfait	200,00 €	40,00 €	240,00 €
Demande spécifique abonné		Sur devis suivant les bordereaux de prix des accords-cadres à bons de commandes relatif aux branchements et aux extensions de réseaux			
Interventions					
Ingenieur		Heure	100,00 €	20,00 €	120,00 €
Technicien		Heure	55,00 €	11,00 €	66,00 €
Agent		Heure	30,00 €	6,00 €	36,00 €
Hydrocurieuse		Heure	100,00 €	20,00 €	120,00 €
Passage caméra		Heure	80,00 €	16,00 €	96,00 €
Pelle < 315 avec chauffeur		Heure	50,00 €	10,00 €	60,00 €
Camion PL avec chauffeur		Heure	75,00 €	15,00 €	90,00 €
Réception matières de vidange		t	30,00 €	6,00 €	36,00 €
		m ³	25,00 €	5,00 €	30,00 €
Demande spécifique abonné		Sur devis suivant les bordereaux de prix des accords-cadres à bons de commandes relatif aux branchements et aux extensions de réseaux			
Non respect de règlement de service		Forfait	200,00 €	40,00 €	240,00 €
EAU POTABLE + ASSAINISSEMENT COLLECTIF					
PRESTATIONS	UNITE	2020			
		HT	T.V.A. (20 %)	TTC	
Branchements					
Branchements ordinaires (diamètre inférieur à 50 mm pour l'eau potable et 160 mm pour l'assainissement et longueur inférieure à 8 m)	Pour deux réseaux dans la même tranchée (un réseau AEP et un réseau assainissement)	Forfait*	2 600,00 €	520,00 €	3 120,00 €
	Pour trois réseaux dans la même tranchée (un réseau AEP et deux réseaux assainissement)	Forfait*	4 000,00 €	800,00 €	4 800,00 €
m ^l supplémentaire	Pour deux réseaux dans la même tranchée (un réseau AEP et un réseau assainissement)	m ^l	170,00 €	34,00 €	204,00 €
	Pour trois réseaux dans la même tranchée (un réseau AEP et deux réseaux assainissement)	m ^l	270,00 €	54,00 €	324,00 €
PRESTATIONS DE SERVICE					
PRESTATIONS	UNITE	2020			
		HT	T.V.A. (10 %)	TTC	
Frais d'accès au service					
Frais d'accès au service		Forfait	40,00 €	4,00 €	44,00 €
Frais d'accès au service en intervention astreinte		Forfait	80,00 €	8,00 €	88,00 €
Suspension de fourniture (cessation temporaire, conformément au règlement de service en vigueur sur le secteur concerné)		Forfait	60,00 €	6,00 €	66,00 €
Facturation					
Modification de facture à la demande de l'abonné		Forfait	10,00 €	1,00 €	11,00 €
Annulation de facture à la demande de l'abonné		Forfait	10,00 €	1,00 €	11,00 €
Contrôles					
Contrôle de raccordement à la demande d'un tiers		Forfait	127,28 €	12,73 €	140,01 €

*Comprend notamment les démarches administratives avant (D.T./D.C.T., autorisation de voirie...), la mise en sécurité du chantier, le terrassement, la mise en œuvre des équipements, le remblaiement en matériaux conformes, les croisements d'ouvrages, la réfection de voirie.

Envoyé en préfecture le 23/12/2019

Reçu en préfecture le 23/12/2019

Affiché le



ID : 050-200067205-20191223-DEL2019_175-DE